

## ENQUÊTES

### Déviation de Villedieu-sur-Indre

[Téléchargez l'arrêté de clôture de l'Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de Villedieu-sur-Indre avec extension sur Niherne.](#)

[Téléchargez le plan parcellaire modifié suite aux décisions de la Commission départementale d'aménagement foncier du 18 juin 2025.](#)

Enquête publique relative au projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental et au programme de travaux connexes sur la commune de Villedieu-sur-Indre avec extension sur la commune de Niherne, relatif à la déviation de la RD 943

Cette enquête s'est déroulée du mercredi 29 janvier 2025 au vendredi 28 février 2025 inclus.

[Téléchargez le rapport, les annexes et les conclusions du Commissaire Enquêteur](#)

Prise de possession provisoire des nouvelles parcelles :

[Téléchargez la décision portant envoi en possession provisoire des nouvelles parcelles du périmètre d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental](#)

---

### Consultation sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés. Communes de Villedieu-sur-Indre et Niherne.

Cette consultation s'est déroulée du 26 avril 2023 à 9h au 25 mai 2023 à 17h et la CCAF s'est réunie le 20 juin 2023 pour examiner les observations.

[Téléchargez le plan de classement suite à la CCAF du 20 juin 2023](#)

---

### Enquête publique relative au projet d'opération d'aménagement foncier (mode d'aménagement foncier, périmètre et prescriptions) sur la commune de Villedieu-sur-Indre avec extension sur la commune de Niherne.

Cette enquête s'est déroulée du 25 janvier 2022 au 26 février 2022 inclus.

[Téléchargez le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.](#)

Suite à l'avis de la Commission communale d'aménagement foncier (CCAF) de Villedieu-sur-Indre dans sa séance du 31 mars 2022.

[Téléchargez l'avis d'information aux propriétaires fonciers](#)

[Téléchargez le plan du périmètre de l'aménagement foncier modifié suite à l'avis de la CCAF](#)

---

### Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

Cette enquête sera ouverte du 8 mars 2021 à 14h au 10 avril 2021 à 12h inclus.

1. Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairies de Villedieu-Sur-Indre, siège de l'enquête, et de Niherne aux heures habituelles d'ouverture des mairies.  
Un accès gratuit au dossier complet sur poste informatique sera également mis à la disposition de toute personne qui souhaite le consulter :
  - à la mairie de Villedieu-Sur-Indre, aux heures et jours d'ouverture de celle-ci,
  - sur un ordinateur mis à disposition du public à la DDT 36 - Cité administrative - Bâtiment B - 36000 CHATEAUROUX aux heures d'ouverture suivantes : 9h à 11h45 et 14h à 16h, sur rendez-vous par téléphone au 02 54 53 26 73 ou 02 54 53 21 72,
  - sur le site des services de l'État de la Préfecture de l'Indre à l'adresse suivante :  
<https://www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE>
2. Toutes les personnes intéressées pourront avant le 10 avril 2021 à 12 h, consigner leurs observations sur les registres d'enquête ouverts en mairies de Villedieu sur-Sur-Indre et de Niherne ou les adresser à Monsieur Lionel LALEVEE, président de la commission d'enquête, Monsieur Michel FOISEL et Monsieur Bernard GAUDRON, membres de la commission d'enquête :
  - par écrit au siège de l'enquête (mairie de Villedieu-Sur-Indre) ;
  - par voie électronique sur le registre dématérialisé via le lien <https://www.democratie-active.fr/enquete-deviation-villedieu-sur-indre-web/>
  - ou à l'adresse mail dédiée :[Courriel](#)
3. La commission d'enquête siégera en personne à la mairie de **Villedieu-Sur-Indre** les :

- lundi 8 mars 2021 de 14h à 17h
- mercredi 24 mars 2021 de 9h à 12h
- vendredi 2 avril 2021 de 14h à 17h
- samedi 10 avril 2021 de 9h à 12h

en mairie de **Niherne** :

- mardi 16 mars 2021 de 14h à 17h
- mercredi 31 mars 2021 de 14h à 17h

[Télécharger l'avis d'enquête publique.](#)

## Concertation

La concertation publique pour le projet d'aménagement de la déviation de la R.D n° 943 sur les communes de NIHERNE et VILLEDIEU-sur-INDRE s'est déroulée du 18 juin au 9 juillet inclus.

Ce projet d'aménagement d'une nouvelle infrastructure routière à 2 fois 1 voie pour le contournement de VILLEDIEU-sur-INDRE, sur un linéaire d'environ 7 km, a pour objectif d'améliorer les conditions de sécurité des déplacements et la qualité de vie dans l'agglomération.

**Le document suivant reste accessible :** [décision au cas par cas Villedieu-sur-Indre.](#)

Pour toute question complémentaire : Direction Générale Adjointe des Routes, Transports, Patrimoine et Éducation au 02 54 08 37 41

Suite à la concertation publique qui s'est tenue du 18 juin au 9 juillet 2018, la Commission Permanente du Conseil départemental a approuvé le bilan et les mesures d'améliorations complémentaires permettant de répondre aux enseignements tirés de la concertation. A cet effet, vous trouverez ci-dessous :

[le bilan de la concertation](#)

[la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 28 septembre 2018](#)

---

## Le projet

Le projet de déviation de Villedieu sur Indre a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 23 septembre 2021. Une étape majeure a donc été franchie et permet de poursuivre les procédures préalables à la mise en service de cette opération.

Téléchargez les plans et le planning de la déviation de Villedieu-sur-Indre ci-dessous :

Coût prévisionnel de l'opération

Planning de l'opération

Plan synoptique

Planche 1 - 21-05-2021 plan de la déviation avec photo satellite

Planche 1 - 21-05-2021 plan de la déviation

Planche 2 - 21-05-2021 plan de la déviation avec photo satellite

Planche 2 - 21-05-2021 plan de la déviation

Planche 3 - 21-05-2021 plan de déviation avec photo satellite

Planche 3 - 21-05-2021 plan de la déviation

Profil en long modifié mai 2021

Profil en travers type



**DÉPARTEMENT DE L'INDRE**

Place de la Victoire et des Alliés CS20639  
36020 Châteauroux

LE DÉPARTEMENT  
**INDRE**  
EN BERRY

Lundi au Vendredi : 8h15 à 12h30 - 13h30 à 17h

02 54 27 34 36